

Calendrier des échéances de paiements des rentes AVS/AI pour l'année 2024

Les rentes sont versées tous les deuxièmes jours ouvrables du mois selon le tableau ci-dessous :

Janvier	04.01.2024
Février	02.02.2024
Mars	04.03.2024
Avril	03.04.2024
Mai	03.05.2024
Juin	04.06.2024
Juillet	02.07.2024
Août	02.08.2024
Septembre	03.09.2024
Octobre	02.10.2024
Novembre	04.11.2024
Décembre	03.12.2024
Janvier 2025	06.01.2025

L'échéance du mois d'août 2024 a volontairement été avancée au 2 août 2024.

Nous précisons encore que les rentes et allocations pour impotents sont toujours payées d'avance pour le mois civil entier (article 19 sur la Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA)). Cela signifie, par exemple, qu'avec l'ordre de paiement du 3 avril 2024, vous recevrez la rente du mois d'avril 2024.